

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Couronné par l'Académie française

Organe officiel du Comité permanent du Congrès de la Langue française
au Canada

SOMMAIRE

Pages

181—De l'enseignement bilingue.....	L'abbé PH. PERRIER
190—Apôtres et défenseurs de la Langue française en Acadie.....	P.-M. DAGNAUD, C. J. M.
197—L'Académie française et le Congrès.	
199—L'habitant canadien.....	GUSTAVE ZIDLER
202—Glanures.	
203—La Maison de mon grand-père. (1er Prix, Concours de la Soc. du P. F. au Canada, 1 ^{re} Section). (A suivre).....	V.-P. JUTRAS, <i>prés</i>
206—Lexique canadien-français (suite).....	LE COMITÉ DU BULLETIN
209—Les Livres.....	{ J.-E. PRINCE ADJUTOR RIVARD
215—Revue et Journaux.....	A. R.
220—Fautes à corriger.....	LE COMITÉ DU BULLETIN

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

Éditeur-dépositaire, à Paris : H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Malaquais.

AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième lundi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avvertir le secrétaire.

Les membres de la *Société* et les abonnés du *Bulletin du Parler français au Canada* trouveront, sur la bande du *Bulletin*, la date de la prochaine échéance de leur cotisation ou de leur abonnement. Cette indication sert de quittance à ceux qui sont en règle avec l'administration et rappelle aux autres qu'ils doivent acquitter des arrérages. Cotisations et abonnements sont payables d'avance, le 1^{er} de septembre, pour les 12 mois suivants. La liste des adresses est révisée le 10 de chaque mois.

COMITÉ DU BULLETIN.

DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE
FRANÇAISE AU CANADA.

Le Canada est une confédération anglo-française, constituée principalement par les descendants de deux grandes races qui ont travaillé, dans la vieille Europe, à la diffusion de la civilisation chrétienne. Ces descendants y forment deux groupes qui ont chacun leur langue reconnue officiellement par la constitution du pays. Ce sont les Pères de la Confédération, qui ont, dans un esprit de justice remarquable, exigé que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord reconnût explicitement, pour tout le Dominion, l'existence officielle du français et de l'anglais pour toutes fins de législation et de justice au fédéral.

Au point de vue constitutionnel, la langue française et la langue anglaise ont des droits égaux. Le Canada est vraiment un pays bilingue, composé de deux nationalités d'origine différente, parlant deux langues différentes, mais formant un seul peuple sous le même drapeau britannique, avec communauté d'intérêts politiques et économiques.

Mais ces descendants des Français ou des Anglais, parlant deux langues différentes, ne pourront se comprendre que dans le cas où l'un des deux, au moins, parlera la langue de l'autre.

De là la nécessité d'apprendre non seulement notre langue maternelle, mais encore la langue parlée par les concitoyens avec lesquels nous sommes en relations continuelles. C'est le problème bilingue, qui préoccupe tant d'esprits.

Je veux entendre ici par enseignement bilingue l'enseignement du français et de l'anglais dans nos écoles primaires et dans nos écoles normales.

Évidemment l'on ne saurait exiger de ces enfants une connaissance égale et parfaite des deux langues. Que dans le Québec, les élèves apprennent tout d'abord et aussi parfaitement que

possible leur langue maternelle ; et qu'ensuite ils apprennent l'autre langue comme une langue seconde et pourtant indispensable, c'est tout ce que l'on peut raisonnablement exiger ; mais il devrait en être ainsi dans l'Ontario et dans toutes les autres provinces du Dominion. Puisqu'il y a deux races et deux langues, puisque nous sommes une nation bilingue, il faudrait que partout l'enfant étudiât d'abord sa langue maternelle, que l'on ne l'obligeât pas à faire table rase de la langue à laquelle son cerveau et son oreille sont accoutumés. C'est du « Savianisme » de bon aloi qui utilise la langue maternelle comme un véhicule pour introduire dans l'intelligence de l'élève des idées, sans les couvrir du voile opaque d'une langue étrangère. Mais puisque l'anglais est pour tout Français une seconde langue indispensable, le français pour tout Anglais devrait également être une langue nécessaire. « Rien ne sert de se fâcher contre un fait », disait Talleyrand. La race française existe au Canada et elle a droit à sa langue. Nous comprendrions encore à la rigueur que le paysan, dans le Québec, ne connaisse guère que le français et que, dans l'Ontario, il ne connaisse que l'anglais ; mais ceux qui ont la prétention de constituer l'élite de la nation ne devraient pas se contenter de cet idéal rustique.

Il leur faudrait adopter cette règle si sage, qui me semble résumer si bien ce que devrait être l'enseignement bilingue : culture soignée de la langue maternelle ; connaissance courante de la langue seconde. La tendance à la centralisation rend envahissante la langue anglaise, qui est la langue de la majorité dans le Dominion. C'est actuellement un empiètement continu, une atteinte grave au droit d'un groupe linguistique à la vie nationale. Il n'en reste pas moins vrai que la connaissance de la langue française et de la langue anglaise offre de nombreux avantages, qui compensent amplement les peines que l'on s'impose pour les apprendre.

AVANTAGES

Au point de vue théorique, l'enseignement d'une seconde langue est un excellent exercice. Il développe les diverses facultés de l'âme. Le jugement et le raisonnement y trouvent leur compte, en recherchant le mot précis, en associant les mots de même famille, en comparant les règles de grammaire ; la mémoire, si susceptible de développement, s'exerce à retenir les mots et les expressions propres à cette langue.

Mais, à l'école primaire, le but de l'étude de deux langues est pratique ou utilitaire. Sans aller jusqu'à dire, avec un roi de Prusse, qu'un homme parlant facilement deux langues vaut deux

hommes dans la vie, on admet généralement aujourd'hui que la connaissance d'une seconde langue est importante pour tout homme qui veut avoir des relations d'affaires assez étendues.

Et quand il s'agit de deux langues universellement parlées comme le français et l'anglais, on peut être sûr qu'il y a bénéfice à consacrer un peu de temps scolaire à la culture de ces deux langues. On parle aujourd'hui beaucoup de « l'école pour la vie ». Le vilain mot d'étude utilitaire, que n'aimait pas Brunetière, nous envahit. Peut-on douter de la grande utilité que l'on trouve dans la connaissance du français et de l'anglais pour le commerce et l'industrie ?

Mais il y a plus. Les affaires n'absorbent pas toute la vie humaine. Il faut suivre le mouvement intellectuel, le développement scientifique. De nos jours, l'on éprouve déjà beaucoup de peine à se tenir au courant de ce mouvement intellectuel en ne parlant qu'une langue, même mondiale. — Comment expliquer cet ostracisme du français, qui est une langue mondiale, au moins à l'égal de l'anglais et de l'allemand ? Les Canadiens français ont besoin de l'anglais, c'est entendu, dit-on. Les Anglais ont-ils besoin du français ?

Comme la langue française est une des deux langues officielles, il semblerait bien que, dans les milieux officiels et les organisations d'intérêt public, chaque nationalité a le droit d'exiger que sa propre langue soit comprise et parlée par l'autre nationalité.

Les deux nationalités forment un seul peuple ; elles doivent être en communication continuelle, il conviendrait que non seulement les Canadiens français apprissent l'anglais, mais que les Anglais, qui se piquent d'une certaine culture, comprissent le français, « la seule langue, a dit Rivarol, qui ait attaché une probité à son génie. »

Et pourquoi ne ferions-nous pas ce qui réussit si bien en Belgique et en Suisse ? La Suisse n'a guère de lutte au sujet des langues. Dans toutes les assemblées politiques et les sociétés fédérales, qui sont légion, chacun parle sa langue et le président s'exprime dans la langue qui lui est propre, sans que ce système engendre d'inconvénients trop sérieux. Le français, langue de la minorité, jouit des mêmes droits que l'allemand, langue de la majorité. Le souci pratique qu'ils ont, de ne rien faire qui puisse troubler ce bon accord, n'empêche pas les Suisses romands de chérir leur langue et d'être prêts à s'associer à toutes les mesures destinées à favoriser la langue française à l'étranger.

En Belgique également, on ne craint pas de développer le mouvement en faveur de l'enseignement d'une seconde langue, dans les divers établissements d'instruction publique. On trouve de

nombreux avantages à l'extension donnée à cet enseignement dans les écoles primaires et dans les écoles normales. J'ai sous les yeux une circulaire de M. Schollaert à ce sujet. Il trouve que « la diffusion des langues parlées en Belgique est un puissant moyen d'éducation nationale, un facteur important de la prospérité publique ». Pourquoi en irait-il autrement au Canada ? Pourquoi essayer, d'une façon déloyale, de faire disparaître la langue française ? Ne devrait-on pas plutôt exiger de tous les fonctionnaires publics la connaissance officielle des deux langues du pays ? Mais alors, il faudrait bien les enseigner toutes les deux à l'école. Ce serait un moyen de maintenir l'organisation équilibrée des droits et des intérêts des groupes divers, des individus comme des collectivités. De cet équilibre des droits et des intérêts, de l'organisation des moyens de progrès naît la vraie prospérité d'un pays, le vrai bien commun, fait d'ordre et d'harmonie plutôt que d'une étroite uniformité, qui paralyse de généreux efforts.

Cette théorie est surtout vraie quand il s'agit de la culture de la langue et de la conservation des traditions ancestrales. Le docteur Sutter comprenait bien cette vérité, quand il disait, à Sempach, le jour anniversaire de la bataille :

« Notre peuple n'est point d'avis que la force d'un état soit accrue quand tout y est taillé sur le même patron. Il respecte l'individualité des petites unités. Il préfère à la centralisation raide un fédéralisme souple. Il veut qu'un droit égal reste assuré à chaque race et à chaque langue. Il sait qu'on travaille plus joyeusement au bien de l'ensemble quand on peut se mouvoir à sa guise dans sa propre maison. »

Nombreux sont donc les avantages de l'enseignement bilingue. M. Claes les résumait ainsi, dans sa Préface au cours de langue flamande : « Il ne s'agit pas seulement ici des intérêts du commerce, des sciences et des arts, non seulement des relations d'amitié et d'affaires, mais surtout de ce sentiment qui doit remplir le cœur de tout Belge digne de ce nom : nous voulons parler de l'amour de la patrie, qui n'est qu'un vain mot, s'il n'est l'expression de l'affection qu'on porte à tous ses compatriotes. »

DANGERS

Mais les ennemis de l'enseignement bilingue voient peu tous ses avantages : ils se laissent effrayer par les dangers qu'il présente. Ils vont même jusqu'à dire qu'il est impraticable, et ne peut aboutir qu'à des résultats désastreux. L'enfant obligé d'apprendre deux

langues n'en saura bien aucune, et il aura toujours l'air d'un citoyen hybride.

Cette objection porte contre l'enseignement de toute langue étrangère apprise trop tôt ou trop à fond. Brunetière avait l'air d'y croire, lorsqu'en 1900, haranguant, en français, des congressistes en grande partie étrangers, il leur cita la défiante boutade condensée dans le dicton anglais : « *Whoever speaks two languages, is a rascal* ». Au Canada, nous avons certains fanatiques qui considèrent comme un crime de savoir le français, et volontiers — mais pour d'autres raisons, j'estime — ils diraient, avec la mélancolique Aurélie, de Goëthe : « Je hais de toute mon âme le français. »

D'autres prétendent que l'emploi simultané par la même personne de plusieurs langues vivantes, qu'elle connaîtrait au même titre et avec la même familiarité que la maternelle, tend à créer des habitudes mentales dissolvantes, préjudiciables à la solidité du lien moral qu'un esprit doit, à son insu, établir, une bonne fois pour toutes, entre le mot et la chose. Il en résulte du flottement dans la pensée et dans l'expression.

« On n'apprend pas impunément, dès l'enfance, avec une égale application, plusieurs langues, à moins qu'on ne veuille se borner à les parler et à les écrire dans le style des maîtres d'hôtel et des commis-voyageurs. » (AD. FRANCK, *Journal des Débats*, 21 juillet 1872).

Je suis bien prêt à concéder qu'apprendre, dès l'enfance, deux langues que l'on essaierait de posséder également bien diminuerait le bénéfice de l'intimité exclusive avec la langue maternelle. Mais je ne veux absolument pas que l'on prive un enfant de la connaissance de sa langue maternelle, sous prétexte que l'on ne peut apprendre qu'une langue. Les inconvénients seraient de beaucoup plus considérables, si, comme le veulent certains esprits, on ne devait enseigner que l'anglais aux petits français.

Séparés violemment de la France, nous mettons notre honneur et notre patriotisme à conserver les traditions, la culture, la langue française. C'est notre héritage national, et nous voulons le garder pour nos descendants. Sujets britanniques, nous le sommes, comme les Anglais et les Irlandais, par nos manières de sentir, de juger, de penser, par toute notre sensibilité, comme par ce que l'on appelle aujourd'hui notre mentalité.

Nous ne pouvons renoncer à ce patriotisme héréditaire sans trahir notre histoire et sans nous trahir nous-mêmes. Si nous perdions notre amour pour la culture française, le Canada ne serait plus qu'un pays sans originalité ; les Canadiens, un peuple sans caractère. Nous ne pouvons rester nous-mêmes qu'en restant fidèles à la langue et à l'esprit de France. Nous laisser dépouiller de

la culture française, ce serait, de notre part, laisser mutiler notre nationalité. Il avait raison, ce député au Landesausschuss, qui disait, dans un discours aux étudiants alsaciens : « Nous voulons qu'on ne s'oppose pas au libre développement de notre esprit national, c'est-à-dire qu'on nous reconnaisse le droit de perfectionner simultanément et la partie allemande et la partie française de notre culture. C'est cette double culture qui est notre marque spéciale, le signe distinctif de notre race, le caractère que nous devons nous efforcer de conserver, si nous ne voulons pas perdre notre originalité et nous amoindrir moralement. » Et l'orateur continuait, aux applaudissements de ses jeunes auditeurs, en affirmant que « chaque fois que les influences politiques voulaient contrarier cette vocation traditionnelle de l'Alsace et s'exercer au profit d'une assimilation trop exclusive, il était de leur devoir de résister ». De même, continuait-il, que sous le régime français, les Allemands étaient demeurés ouverts à la pensée allemande, de même, sous le régime allemand, « ils ne devaient pas hésiter à demander au génie français de féconder leur intelligence ». Cette vérité, ajoutait modestement le député alsacien, est si évidente, « qu'elle est presque devenue banale pour tous ceux qui ont étudié la mentalité, la conscience et l'âme alsacienne ». ⁽¹⁾

On dirait que c'est le problème canadien-français que l'on vient de poser aussi nettement.

C'est également de cette façon qu'on le comprend en Angleterre. Voici pour le démontrer un fait raconté par le célèbre philologue Paul Meyer. Voyageant dans le pays de Galles, il rencontra, dans un wagon, une dame et son fils. Le fils ne parlait et ne comprenait que le gallois. Comme M. Meyer s'étonnait, la dame lui répondit : « Mon fils apprendra l'anglais quand il saura à fond son idiome national, le gallois ; car c'est nous, les Gallois, qui les premiers avons possédé les îles Bretonnes, bien avant les Saxons et les Normands ; au troisième siècle, nous étions encore indépendants. Ici, tous, du plus riche au plus pauvre, nous sommes fiers de notre race, qui est la plus vieille de l'Angleterre. Tous, nous maintenons notre parler gallois, symbole de notre antique gloire et sauvegarde de nos traditions. Nous avons nos poètes pour entretenir la flamme, nos fêtes annuelles pour les couronner. Tant que les enfants restent dans la famille, ils ne parlent que le gallois. . . . l'anglais, ils ont bien le temps de l'apprendre à l'école. »

Développons chez les nôtres cette fierté nationale. Écoutons la voix de la terre natale, remontons le cours de notre histoire,

(1) *Le Correspondant* : « L'Alsace-Lorraine et la lutte pour la culture française », 25 août 1911.

rappelons les grandes dates de notre passé et les plus nobles actions de nos aïeux. Nous nous sentirons animés d'un zèle tout nouveau pour conserver notre langue, à laquelle nos ancêtres nous défendent de renoncer.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT BILINGUE

De nos jours, on parle beaucoup de l'enseignement des langues vivantes. Au programme des études secondaires, on trouve souvent l'enseignement obligatoire d'une langue vivante, et souvent l'enseignement facultatif d'une autre langue. Le but est ainsi résumé par Spencer. Il s'agit de mettre les élèves à même: 1° de comprendre cette langue vivante parlée; 2° de la parler eux-mêmes couramment; 3° de lire les morceaux écrits en cette langue et d'une difficulté ordinaire; 4° de l'écrire correctement.

À l'école primaire, il ne faut pas entretenir de trop hautes ambitions. Il n'y a que les naïfs qui feignent de croire que l'on puisse savoir parfaitement la langue seconde, tout comme si l'on n'avait jamais appris que celle-là. On comprend facilement que je parle en ce moment pour des esprits étroits, qui s'étonnent que les petits Canadiens français ne sachent pas l'anglais comme les élèves de langue anglaise qui n'ont appris que leur langue maternelle. Mais là n'est point le but de l'enseignement bilingue à l'école primaire. Haustrate et Labeau, dans leur cours de pédagogie, sont moins exigeants, mais beaucoup plus justes. Belges, ils savent mieux ce qu'ils disent que ces faux pédagogues en chambre, qui n'ont pour tout guide que leur fanatisme aveugle. « Si l'élève parvient à entretenir, dans cette langue (la langue seconde), une conversation et une correspondance sur les choses les plus usuelles, le résultat est satisfaisant. Il n'est pas nécessaire qu'il sache rédiger sans faute et d'une manière élégante. »

La première condition requise pour que l'enseignement bilingue réussisse, c'est d'introduire une séparation en écoles ou classes anglaises et en écoles ou classes françaises (Belgique et Suisse), et de garder à la langue maternelle sa part prépondérante dans l'enseignement.

Il serait oiseux de mettre dans la même classe, et dès les premières années du cours, des élèves de langue française et des élèves de langue anglaise: l'instituteur serait obligé de répéter son enseignement dans les deux langues, ce qui occasionnerait une perte de temps considérable. Il vaut mieux mettre les Anglais dans une classe et les Français dans une autre. La langue maternelle sert alors de langue véhiculaire pour toutes les matières du programme,

et l'autre langue est enseignée comme langue seconde, à heures fixes et précises.

MÉTHODE POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Je ne prétends pas trancher un problème de pédagogie. L'expérience prouve qu'il est toujours dangereux de croire ces questions définitivement résolues. De nos jours, on a écrit de nombreux volumes sur l'enseignement des langues vivantes. ⁽¹⁾ Il est un point qui semble acquis, c'est la supériorité de la méthode directe ou intuitive. M. Bréal divise l'enseignement d'une langue vivante en trois périodes, selon l'objet qui doit dominer dans chacune d'elles. « Durant la première, dit-il, le professeur donnera sa principale attention à la prononciation. Pendant la seconde, il s'attachera surtout à la grammaire et au vocabulaire. La littérature formera l'occupation principale de la troisième. Il est clair que cette division a quelque chose d'artificiel, puisqu'on ne saurait montrer la prononciation sans faire connaître en même temps des mots, et puisque la littérature ne met pas fin à l'étude de la langue. Mais selon le degré de l'élève, l'un ou l'autre point de vue l'emportera. Les trois choses nous paraissent également nécessaires : si toutefois il fallait en sacrifier une, ce serait la troisième qui pourrait, avec le moins de dommage, être retranchée ; car il serait toujours loisible à l'étudiant, devenu homme, de compléter son savoir, au lieu que pour les premières — une expérience fréquente le prouve — les omissions et les erreurs ne se laissent guère réparer. »

Cette méthode directe est dite maternelle, parce qu'elle imite la nature et fait passer de la langue parlée à la langue écrite. Son caractère essentiel, c'est de supprimer, dans la mesure du possible, la langue maternelle, pour l'enseignement de la langue seconde. Voyez comment la mère procède pour exciter l'attention et la curiosité de son enfant. Elle s'adresse surtout aux sens qui jouent un rôle prépondérant dans l'acquisition des idées : l'ouïe et la vue. Le maître, pour faire connaître les mots exprimant les idées sensibles (personnes, animaux, choses, qualités, actions...), montre les objets, exécute ou fait exécuter les actes ; en même temps, il prononce le mot dans la langue seconde (anglais pour les Canadiens français, ou français pour les Anglais). Il le prononce le plus nettement possible, en marquant bien l'accent tonique. La prononciation doit être l'objet d'une attention toute spéciale. Ce n'est que

(1) Voir *Méthodologie de l'enseignement moyen*, par COLLARD, Professeur à l'Université de Louvain, page 375 et suiv.

lorsqu'elle est suffisamment fixée que commence le rôle de la lecture et de l'écriture.

Mais il n'est pas toujours possible de mettre sous les yeux des enfants les divers objets; l'on a alors recours aux images: l'intuition indirecte complète ainsi l'intuition directe; et dans les divers exercices l'on peut faire alterner l'une et l'autre. (Usage du musée scolaire).

S'agit-il des idées abstraites, le maître procède par le jeu de la physionomie, l'intonation; il recourt à divers procédés qui constituent la troisième forme de l'intuition, qui s'appelle intuition mentale, par laquelle l'imagination part d'une action figurée et se représente la série des actes successifs qui la précèdent et la suivent immédiatement. ⁽¹⁾

Il n'entre pas dans le cadre de ce travail de donner ici un cours complet de pédagogie pour l'enseignement d'une langue seconde. Qu'il nous suffise de dire ici que les exercices oraux constituent le fond du cours. C'est un entretien familier qui s'engage entre le maître et les élèves, entre les élèves eux-mêmes. Je n'ignore pas que l'on s'est moqué de cette méthode, en disant que l'on apprendrait ainsi le parler des bonnes, l'allemand ou l'anglais des garçons d'hôtel. Hâtons-nous de remarquer que ces exercices ne sont pas le couronnement de notre enseignement, ils en sont la base et le début. Nous remédions ainsi à l'inconvénient sérieux de gens qui comprennent Milton et Shakspeare, mais qui sont incapables de demander leur chemin à un gardien de la paix, à Londres. Notre enseignement oral se complètera des exercices écrits. Chaque causerie sera avantageusement suivie de ces exercices, qui en seront l'application. Quand le vocabulaire de la langue seconde sera suffisamment étendu, on mettra entre les mains des enfants un livre de lecture élémentaire, « provoquant de nombreux exercices de conversation ». ⁽²⁾

L'enseignement d'une seconde langue par l'emploi de la méthode directe demande que l'étude grammaticale de la langue marche de pair avec les exercices d'intuition. On ne fait pas fi de la grammaire, que l'on enseigne d'abord occasionnellement et pratiquement; mais on n'enseigne pas uniquement par la grammaire: ce qui est un procédé très aride et condamné par les meilleurs pédagogues. Petit à petit, les notions grammaticales confirment ou rectifient les formes de langage acquises par les causeries. On passe ensuite aux exercices littéraires.

L'abbé Ph. PERRIER.

(1) *Cours complet de pédagogie* par HAUSTRATE et LABEAU, 370-378, Établissements Casterman.

(2) COLLARD. *L'enseignement des langues vivantes*, dans le *Bulletin bibliographique et pédagogique du musée belge*, page 150.

APOTRES ET DÉFENSEURS DE LA LANGUE FRANÇAISE EN ACADIE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU PREMIER CONGRÈS DE LA LANGUE
FRANÇAISE AU CANADA.

L'histoire de l'Acadie se divise en deux périodes, nettement séparées par la brutale et inhumaine expulsion de 1755. De la première période, nous avons peu de chose à dire sur l'objet de notre rapport, pour la raison bien naturelle que la langue n'étant pas menacée n'avait pas à être défendue, si ce n'est contre l'ignorance de ceux qui la parlaient. Il n'y avait pas à craindre que les langues indigènes vinssent à supplanter la langue française, ni même à altérer sa pureté ; le seul danger était qu'à la longue, et par la nature des choses, elle subît la loi commune de la vieillesse et du déclin. Le fait ne s'est pas produit, et j'hésite à croire que l'instruction du peuple en a été la cause, vu la rareté des écoles, dans la colonie, à cette époque. Nous trouverions peut-être l'explication de cette heureuse anomalie dans l'immigration qui amenait des recrues de la mère patrie, dans le contact avec les gouverneurs et les officiers, dont le langage avait le souci de la tenue et de la correction, dans l'isolement du peuple, qui favorise la conservation de la langue, et surtout dans la présence des missionnaires, qui en sont partout les meilleurs gardiens.

Les écoles, pour être rares, n'étaient cependant pas totalement inconnues, et en 1643, les Capucins en établissaient une à Port-Royal et y réunissaient une trentaine d'élèves. La Congrégation de Notre-Dame venait à leur aide, pour l'instruction des jeunes filles, et quand elle eut disparu, une Sœur Chauzon, Religieuse de la Croix, vint exprès de France, pour continuer son œuvre.

Les Sulpiciens ont joué, dans l'œuvre de l'éducation acadienne, un rôle qui n'a peut-être pas été assez remarqué. Outre l'intérêt qu'ils portaient aux écoles, ils voulaient, avec Mgr de Saint-Valier, établir un Séminaire qui assurerait le recrutement du clergé dans tout le pays. M. Tronson, Supérieur de Saint-Sulpice, char-

gea l'un de ses sujets, M. Trouvé, homme de caractère et de grand mérite, d'entreprendre cette fondation, et il lui adjoignit trois autres membres de la Compagnie pour l'assister. La mort enleva bientôt deux de ces prêtres, et emporta du même coup l'œuvre à peine commencée. Trente ans plus tard, elle était reprise, dans l'île St-Jean, et échouait encore devant des obstacles insurmontables.

Ce que les Sulpiciens n'ont pu exécuter par eux-mêmes, ils l'ont préparé par leur influence et leur conseil, et c'est à l'instigation de l'un d'eux, M. Rouxel, alors professeur au Séminaire de Montréal, que Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, appela les Eudistes, pour fonder, en 1890, un collège dans le centre acadien de la Baie Sainte-Marie.

La seconde période débute par la renaissance du peuple acadien, que ses persécuteurs croyaient bien avoir anéanti. Pendant près de 50 ans, de 1755 à 1800, les rameaux du vieux tronc déraciné par la tempête se montrent, ça et là, sur l'ancienne terre acadienne, enfoncent lentement dans le sol de solides racines, et s'imposent enfin à l'attention des autorités anglaises, tout étonnées de leur vitalité.

Avec le XIXe siècle commence l'ère du progrès, très lent d'abord, à cause de l'extrême pauvreté des gens, plus accusé de 1850 à 1900, et aujourd'hui assez éclatant pour nous permettre de dire que l'avenir ne peut que lui donner plus d'ampleur et plus d'éclat. Les agents de ce progrès sont, en première ligne, les éducateurs ; à un rang inférieur, bien que fort honorable encore, viennent les hommes politiques et les journalistes, dont la tâche, au début, était singulièrement difficile et, j'imagine, peu rémunératrice. Nous dirons brièvement ce que quelques-uns d'entre eux ont fait pour le maintien de la langue française dans l'Acadie.

Je place les éducateurs à la tête des apôtres et des défenseurs de la langue ; leur rôle est assez connu pour que je n'aie pas à insister sur les raisons qui leur méritent ce rang.

Je distinguerai parmi eux ceux que j'appellerai les *précurseurs*, et ceux qui, complétant et couronnant l'œuvre des premiers, ont fondé les établissements d'instruction secondaire ou classique qui sont aujourd'hui la gloire et l'espérance des Acadiens.

En m'en tenant à l'ordre des dates, les Précurseurs sont, au sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, Monsieur l'abbé Jean-Maudé Sigogne; au Cap-Breton, Monsieur l'abbé Giroir, et au Nouveau-Brunswick, Monsieur l'abbé Lafrance.

L'abbé Jean-Maudé Sigogne. — L'abbé Jean-Maudé Sigogne a eu son historien dans l'auteur du présent rapport. Le chapitre VIII de son livre nous raconte la lutte héroïque menée, pendant

quarante ans, par le curé de Sainte-Marie, contre l'ignorance des enfants et l'insouciance parfois excusable des parents. Le presbytère fut la première maison d'école ouverte à la jeunesse; dans la suite, les galeries de l'église et la sacristie furent utilisées dans le même but, et bientôt quelques maisons particulières, plus vastes et mieux aménagées, recevaient les enfants du voisinage. L'abbé Sigogne dut ajouter les fonctions de maître d'école au ministère, si chargé, de son immense paroisse, et il les garda en partie jusqu'à la fin de sa vie.

Les années d'exil passées à Londres, avant son arrivée en Nouvelle-Écosse, lui avaient laissé des Anglais un souvenir reconnaissant, qui facilita ses rapports avec les autorités d'Halifax, et lui procura des relations qu'il utilisa pour la cause de l'instruction de son peuple.

L'abbé Sigogne était né à Beaulieu, Indre-et-Loire, France, le 6 avril 1763. Il avait abordé, le 4 juillet 1799, à Sainte-Anne-du-Ruisseau, en Nouvelle-Écosse, et il est mort à Sainte-Marie, le 9 novembre 1844, à l'âge de 85 ans. Nous dirons plus loin comment le collège Sainte-Anne est né de l'attachement de son troupeau à sa mémoire.

L'abbé Giroir.—L'abbé Giroir a réalisé, au Cap-Breton, les prodiges de zèle opérés par l'abbé Sigogne à la baie Sainte-Marie. Né à Tracadie, il avait l'avantage de sentir plus vivement l'abandon dans lequel vivaient ses compatriotes, et le danger que leur ignorance faisait courir à leur langue et à leur foi. Ordonné prêtre, à Québec, en 1853, il se dévoua corps et âme à la cause de l'instruction des Acadiens. Il favorisa de son influence et aida de ses ressources la construction d'écoles et d'académies où les enfants seraient instruits dans leur langue maternelle. Ce n'est pas qu'il méconnût l'avantage, et pour quelques-uns la nécessité, de la connaissance de la langue anglaise, mais il ne voulait pas que l'étude du français en subît un amoindrissement, encore moins une déchéance.

L'abbé Lafrance.—Le troisième Précurseur est né à Québec, et, à l'exemple de l'abbé Sigogne, il s'est donné tout entier à son pays d'adoption. Vicaire à Rustico, dans l'Ile-du-Prince-Édouard, l'abbé Lafrance y ouvrit aussitôt une école française. Ce n'était point là chose aussi facile que quelques-uns l'ont pensé : bâtir une école, passe encore, mais la peupler était, à cette époque, une source de graves soucis pour son protecteur. Le jeune vicaire ne fut pas rebuté par les difficultés qu'il rencontra, et quand il fut nommé curé de Tracadie, il se promit bien de recommencer et tint parole.

La passion du bien ne lâche pas plus son homme que la passion du mal ; elle poursuivit l'abbé Lafrance à Memramcook, au Nouveau-Brunswick, et, toujours plus exigeante, lui mit en tête le dessein

de construire un véritable séminaire. Nous sommes en 1852. Le séminaire fut bâti, et se contenta du qualificatif de *petit*, qui convenait mieux à son rôle d'école paroissiale. Le zèle de M. Lafrance demandait un séminaire véritable, et comme il ne pouvait, sans aide, aboutir à le fonder, il lui inspira le geste suprême du dévouement : la remise de son œuvre à des mains plus capables de l'établir sur de nouvelles bases et d'en assurer le succès.

Nous arrivons ainsi au couronnement de l'œuvre de ces précurseurs, modestes et dévoués jusqu'à l'héroïsme, qui préparèrent les fondations des collèges de Saint-Joseph de Memramcook, N.-B., de Sainte-Anne de Church Point, du Sacré-Cœur de Caraquet et de Saint-Louis, N.-B.

On comprendra que je sois ici bref d'éloges : étant un peu de la maison, mes appréciations pourraient paraître inspirées par la parenté qui me rattache à deux de ces œuvres. Un mot suffira d'ailleurs à rappeler l'énorme influence de ces collèges pour le maintien de la Langue française parmi les Acadiens.

Saint-Joseph de Memramcook. — Le 2 juillet 1863, M. Lafrance remettait son petit Séminaire Saint-Thomas à Monseigneur Sweeny, évêque de Saint-Jean, N.-B., à charge de le transférer au Supérieur du futur séminaire, qui devait succéder à l'école existante. Les Pères de Sainte-Croix acceptèrent l'offre de fondation, et le 7 mai 1864, le P. Lefèvre arrivait à Memramcook, et ouvrait ses classes, le 10 octobre suivant, avec 22 élèves. L'âge héroïque du collège Saint-Joseph s'ouvrait en même temps, et je n'ai pas qualité pour dire à quelle date il s'est fermé. Tout manque à la fois à ces audacieux fondateurs : la détresse matérielle est absolue, et la sympathie si douce à ceux qui souffrent ne va guère à ces humbles entêtés qui persistent, malgré tout, à croire en l'avenir de leur œuvre. Le P. Lefèvre est resté à son poste jusqu'à la mort, et quand elle vint l'enlever, le 27 janvier 1895, il avait la joie de voir le rêve de M. Lafrance dépassé par le superbe épanouissement du collège Saint-Joseph.

Pour juger d'un coup d'œil l'importance de l'œuvre, au point de vue qui nous occupe, je vous dirai : regardez autour de vous, dans les salles du Congrès, écoutez les voix qui vous viennent de là-bas, et jugez si leur timbre ne sonne pas notre claire et harmonieuse langue française.

Sainte-Anne de Church Point, N.-E. — Le collège de Sainte-Anne a eu son abbé Lafrance. Si le souvenir de l'abbé Sigogne a favorisé l'éclosion du projet de fondation de ce collège, le désintéressement de l'abbé Gay, en a facilité la naissance et sa générosité en a puissamment aidé le développement. Ce bienfaiteur insigne of-

frit à Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax, d'abandonner au collège ses cures de Church Point et de Saulnierville; et, lorsque vint le moment d'exécuter sa résolution, il le fit avec une grandeur d'âme incomparable. Le P. Blanche, Eudiste, aujourd'hui Vicaire Apostolique du Golfe Saint-Laurent, jeta, avec le P. Morin, les bases du collège, à la fin de septembre 1890. Une enfance douloureuse, semblable à celle du collège Saint-Joseph, attendait l'institution naissante. Même dénuement, mêmes obstacles et même héroïsme à la Baie Sainte-Marie et à Memramcook. Une épreuve terrible attendait les Pères, au moment où le collège prenait son essor. Dans la nuit du 16 janvier 1899, quelques heures après les dernières cérémonies de la bénédiction de la chapelle, le feu consumait tout l'édifice. L'âge héroïque dut se répéter, et aujourd'hui l'état florissant du collège ne laisse guère deviner les inquiétudes et les souffrances du passé. Sainte-Anne a fourni à l'Église, aux professions libérales et à l'enseignement des hommes qui gardent et répandent l'amour de la langue dont ils comprennent mieux les beautés.

Sacré-Cœur de Caraquet, N.-B. — La charité a partout le même manteau, et à Caraquet, nous retrouvons les traditions de Sainte-Anne et de Saint-Joseph. L'idée de l'établissement du collège du Sacré-Cœur germa dans l'esprit du curé de Caraquet, M. l'abbé Allard, mort, en février, Protonotaire Apostolique. Dans le but de la réaliser, il offrit aux Pères Eudistes une maison et la terre qui l'entourait. Son offre fut acceptée, et avec l'autorisation bienveillante de Mgr Rogers, évêque de Chatham, le collège ouvrit ses portes en janvier 1899. L'humble maison du début est aujourd'hui encadrée de deux ailes qui donnent à l'ensemble l'apparence d'un collège en pleine prospérité. Les sacrifices ont porté leurs fruits, et bien qu'il ne compte que quatorze ans, le collège du Sacré-Cœur a déjà produit nombre de prêtres, de médecins, d'ingénieurs, etc., qui n'ont point oublié de communiquer autour d'eux leur goût du bien dire.

Collège Saint-Louis. — Les soldats morts au champ d'honneur ont une tombe glorieuse, et plus d'un vivant envie leur sort. Le collège Saint-Louis, fondé à Saint-Louis, N.-B., en 1873, par un jeune prêtre que la prélature romaine est venue chercher dans sa cure de Rogersville, est tombé, après neuf années d'existence, au milieu des espérances qu'il éveillait dans tout le pays. Sa raison d'être pourtant était celle de tous nos collèges catholiques, et il apportait aux Acadiens de ce coin reculé du Nouveau-Brunswick les facilités d'instruction dont ils étaient dépourvus. Un prêtre français, M. Biron, prêtait à Monseigneur Richard le concours le plus

dévoué et le plus intelligent. N'ayant à parler que des éducateurs apôtres de notre langue, je me borne à présenter au fondateur du collège Saint-Louis l'hommage reconnaissant des Acadiens.

Les journaux. — Je suis surpris et émerveillé de la ténacité et du courage des fondateurs des journaux acadiens. Accordons-leur de grand cœur les éloges qu'ils méritent, dans leur rude et ingrat labeur. Tout le monde sait que le goût de la lecture ne s'acquiert pas en un jour. Il suppose un rudiment d'instruction, et j'affirme par expérience d'auteur que les Acadiens, semblables en cela aux autres hommes, n'en sont venus que par degré à sentir le besoin d'un journal, et à désirer l'arrivée du courrier qui l'apporte.

Il faut donc un courage peu ordinaire pour se lancer dans une œuvre aussi périlleuse, et nous devons mentionner les titres des journaux qui ont vu le jour, et qui ont vécu, dans les Provinces Maritimes. Je m'abstiendrai d'apprécier leur politique, qui n'est point en cause dans ce Congrès, et je les unis tous dans la gratitude que le peuple acadien doit conserver envers leurs fondateurs et envers ceux qui les ont encouragés et soutenus.

La Nouvelle-Écosse a eu longtemps, à Weymouth, l'*Évangéline*, à côté de laquelle a vécu, quelques années, l'*Acadie*. De Weymouth, l'*Évangéline* a passé à Moncton, N.-B., où elle mène, avec une sage ardeur, toutes les luttes demandées par l'intérêt national. — Shédiac, N.-B., possède le *Moniteur Acadien*, journal de belle tenue et de discussion courtoise. Nos gens de là-bas aiment leur *Évangéline* et leur *Moniteur*, et c'est autour d'eux que se livrent toutes les batailles dont le récit alimente les conversations.

Le *Courrier des Provinces Maritimes*, de Bathurst, et la *Justice*, de Newcastle, ont eu leurs grandes journées ; mais ces deux feuilles ont dû suspendre leur publication, pour attendre peut-être des jours meilleurs.

L'*Impartial*, de Tignish, Ile-du-Prince-Édouard, a fait son œuvre de protection et de conservation, dans des milieux d'autant plus exposés qu'ils sont entourés d'éléments étrangers à leurs mœurs et à leur langue.

Hommes politiques. — Terrain brûlant que celui de la politique ! terrain dangereux pour un profane ! On me pardonnera de ne pas y mettre le pied. Rendons cependant cette justice à nos hommes politiques acadiens, qu'ils s'unissent dans un accord parfait, quand les intérêts de leur petite patrie sont en jeu. Ils ne ménagent leur concours ni aux œuvres d'éducation ni aux personnes qui les dirigent. Comme je ne parle que des morts, les vivants, et ils sont légion, ne m'en voudront pas de taire leurs noms.

Aujourd'hui, chaque prêtre acadien, chaque député, chaque

sénateur, est un apôtre-né de sa langue, et il n'y a pas un seul homme instruit en Acadie qui ne tienne à honneur de parler correctement et de propager la langue française. La justice m'oblige à consacrer ici quelques lignes à la mémoire du sénateur Comeau, de Saulnierville, N.-E., enlevé, l'an dernier, à l'affection de ses amis et aux espérances des défenseurs de la cause acadienne.

M. Comeau était un modeste, qui ne se livrait qu'à ceux qui l'approchaient de très près. D'un très ferme bon sens et d'une grande finesse, il était très estimé de ses collègues à la législature d'Halifax. C'est à lui que les Acadiens doivent la série de livres français qu'ils ont obtenus du gouvernement de la Province, il y a quelques années. Je l'ai vu à l'œuvre, pendant toute la durée des négociations qui ont précédé cette concession, et tout en reconnaissant volontiers la part qui revient aux autres membres de la Commission nommée pour traiter l'affaire, j'ai toujours pensé que M. Comeau avait tout préparé, tout conduit, et tout conclu.

Il voulait aussi qu'on honorât le souvenir de Mgr O'Brien, à raison de la fondation du collège Sainte-Anne, qu'il avait approuvée et dont il avait assuré la réalisation en cherchant lui-même ses directeurs.

Je ne puis oublier nos inspecteurs d'écoles ; ils sont vraiment les chevilles ouvrières de tout le travail d'instruction qui se fait là-bas.

En ajoutant à tous ces noms et à toutes ces œuvres les noms inconnus de nos instituteurs et de nos institutrices, nous connaissons quelques-uns des apôtres et des défenseurs de notre langue française en Acadie.

P.-M. DAGNAUD, C. J. M.

REVUES ET JOURNAUX

La revue *Modern Language Notes* (Baltimore ; novembre, p. 216) signale la publication de trois éditions des *Femmes savantes* parues, à New-York, dans l'espace d'un mois. « Les plus fervents admirateurs de Molière, dit M. J.-L. Borgerhoff, ne pouvaient espérer davantage. » Ces trois éditions sont publiées, avec annotations, par M. Charles-A. Eggert, M. M.-P. Brush, et M. J.-R. Effinger. Critique fort intéressante des annotations par M. Borgerhoff dans *M. L. N.*

L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET LE CONGRÈS

Au mois d'octobre dernier, le Comité permanent du Congrès de la Langue française au Canada priait l'Académie française d'accepter une médaille-souvenir, reproduction grand modèle (13 centimètres de diamètre) de la médaille-insigne des Congressistes. Tous les journaux de France ont reproduit la lettre qui avait été jointe à l'envoi, adressée à M. Thureau-Dangin, secrétaire perpétuel, et qui fut lue à la séance tenue par l'Académie, le 14 novembre, sous la présidence de M. Frédéric Masson :

Monsieur le secrétaire perpétuel,

Le Comité permanent du premier Congrès de la langue française au Canada offre à l'Académie française une médaille-souvenir de ce premier Congrès.

Il profite de cette occasion pour renouveler auprès de l'Académie française l'expression de sa plus vive gratitude. En déléguant à notre Congrès l'un de ses membres les plus distingués, M. Étienne Lamy, l'Académie française a voulu reconnaître sans doute les modestes mais persévérants efforts que nous avons faits depuis trois siècles, à Québec et par tout le Canada, pour conserver vivante et bienfaisante la langue de Henri IV, de Champlain et de Richelieu. Nous avons été profondément touchés de cette délicate attention. Et nous avons été particulièrement heureux de recevoir et de saluer, en la personne de M. Étienne Lamy, l'un des représentants les plus autorisés des meilleures traditions littéraires de la France. Le discours que M. Étienne Lamy a prononcé à Québec devant un auditoire de plus de huit mille personnes restera, nous le savons, comme l'une des pages les plus belles qui aient été écrites sur la langue française et nous sommes reconnaissants à l'Académie d'avoir ainsi porté jusqu'à Québec, jusqu'au cœur fidèle de la Nouvelle-France, l'éloge de notre commun parler.

Comme témoignage de notre sincère gratitude nous offrons à l'Académie cette médaille-souvenir. Puisse-t-elle rappeler toujours aux gardiens officiels de notre langue que, sur les bords du Saint-Laurent, dans le lointain Canada, tout un peuple se souvient et ne cesse de faire chanter sur ses lèvres les syllabes de France !

MGR P.-E. ROY, *président.*

ADJUTOR RIVARD, *secrétaire.*

Nos lecteurs aimeront à lire ici la lettre par laquelle l'Académie a bien voulu accuser réception de cette médaille :

Le directeur de l'Académie, à Mgr Roy, président du comité permanent du premier Congrès de la langue française au Canada :

L'Académie française, en recevant cette noble médaille par laquelle le comité permanent du premier congrès de la langue française au Canada a célébré la conception et la réalisation de son œuvre, s'est émue aux noms qu'elle évoque, aux devises qui l'ont inspirée et à la foi qu'elle atteste.

M. Étienne Lamy, l'interprète qu'elle avait heureusement choisi pour offrir son cordial salut à ceux qui parlent notre langue et qui en maintiennent les traditions et l'esprit, lui a rapporté quel accueil il avait reçu, et le discours qu'il a prononcé à Québec, le 25 juin dernier, déposé dans nos archives avec vos lettres et votre médaille, commémorera devant nos successeurs la formation d'une alliance qui leur paraîtra aussi précieuse qu'elle l'est à ceux qui la conclurent.

Ce sont des fils de notre France, des enfants de nos pères qui découvrirent, défrichèrent, défendirent la terre que vous cultivez ; ce sont eux qui vous transmirent, avec leur généreux sang, ce parler à qui votre piété reconnaît la vertu glorieuse d'être la langue de Champlain, de Mgr de Laval, de Montcalm et de Lévis ; langue des hommes d'État, des poètes, des prêtres et des soldats ; langue de Richelieu, de Bossuet, de Corneille et de Condé ; langue qui se prête et s'adapte à tous les sentiments dont vibre l'âme humaine, à toutes les pensées qu'élabore l'esprit humain, à tous les actes que produit l'activité humaine ; langue de force et de douceur, d'éloquence et de poésie ; langue de justesse et de clarté, transparente et pure comme l'eau bleue de vos grands lacs !

L'Académie sait par quels persévérants efforts les descendants des colons français ont, depuis trois siècles, conservé à Québec et dans tout le Canada, la langue que parlaient leurs pères et qui demeure le nœud essentiel de notre race, l'expression de son âme et la voix de son cœur. Cette voix, ceux qui furent assez heureux pour l'entendre résonner sur vos lèvres, nous en ont apporté l'écho, nous l'avons recueilli avec une émotion égale à notre joie ; tels des frères séparés si longtemps par les destins jaloux qu'ils en seraient arrivés à ne plus correspondre et à ne plus se reconnaître, mais voici qu'ils se rencontrent et qu'ils parlent : et ils s'entendent et ils se comprennent et ils s'aiment. Et c'est le miracle nouveau qu'a fait « notre doux parler ».

Le directeur de l'Académie :

F. MASSON.

PRIX LITTÉRAIRES

Le concours annuel de Littérature Spiritualiste est ouvert pour la troisième fois depuis la fondation qui l'a institué. L'Association, qu'une femme d'un talent distingué et délicat, Mme Claire Virenque, avait dotée, en 1911, d'une somme de cinq cents francs, bientôt accrue par d'autres donateurs, aura à distribuer, en 1913, cinq prix atteignant chacun cette somme. Les conditions du Concours ont été brillamment remplies par les ouvrages couronnés les années précédentes ; elles consistent dans l'alliance du Beau et du Bien, du charme littéraire et de la pureté morale. Sont admis à concourir les ouvrages imprimés, recueils de poésies, poèmes, romans, animés de cet esprit. Les Œuvres présentées au Concours doivent être adressées en triple exemplaire à M. Charles de Pomairols, 53, rue Saint-Dominique, à Paris, avant le 15 mars 1913.

L'HABITANT CANADIEN

(Extrait d'une conférence faite, le mercredi, 4 décembre 1912, à la *Bibliothèque populaire* de Versailles, par M. Gustave Zidler).

Mes amis de Québec m'avaient dit, en m'invitant au Premier Congrès de la Langue Française en Amérique : « Venez... Nous vous montrerons le « vrai Canada », celui dont ne s'occupent pas vos journaux ni vos revues, et que négligent habituellement les voyageurs les mieux informés. Nous vous mènerons voir dans nos campagnes de très authentiques descendants des colons du XVII^e siècle, les chefs de nos belles familles rurales, les vrais sauveurs de notre nationalité. »

Et, en effet, je suis allé, j'ai vu, j'ai admiré... Pendant toute une semaine de juillet dernier, j'ai visité les plus anciennes paroisses de l'île d'Orléans, en aval de Québec, — celles aussi qui s'échelonnent le long du grand fleuve par Lévis, Bellechasse et Montmagny. Enfin une délicieuse hospitalité de trois jours m'a permis de prendre contact avec les populations agricoles des « Cantons de l'Est », entre le Saint-Laurent et les États-Unis. Et c'est ainsi que par delà plus de cinq mille kilomètres d'Océan j'ai retrouvé sur l'autre continent, merveilleusement conservée et vivante, après deux siècles et demi, la vieille race de nos paysans, telle que l'avait transplantée l'heureuse politique de Talon et de Colbert. Quand je portai mon salut de France à M. François Gosselin ou à M. Pierre Godbout, vénérable vieillard de 91 ans, à Saint-Pierre d'Orléans, — quand, à la sortie de la grand'messe de Saint-Patrice de Tingwick, en Arthabaska, je m'entretins selon l'usage, devant l'église, avec des groupes endimanchés, je ne me sentis pas du tout dépaycé. Il me semblait, à voir leur physionomie et à les entendre, que je conversais avec des compatriotes de Falaise, de Honfleur ou de Dieppe...

Et j'ai connu la vie simple et saine de l'« Habitant » ou de « Jean-Baptiste », comme on appelle le paysan canadien. Je l'ai surpris au milieu du « train » de sa ferme, sur son domaine de trente ou quarante arpents, entourés d'une solide « pagée de clôture »... Je l'ai vu quelquefois travailler à « essoucher » des terres toutes neuves, où l'année précédente sa hache avait abattu des arbres de la forêt primitive — pendant qu'à « l'heure des vaches » (de la traite), vers cinq heures, la fille aînée ramenait du pacage d'en haut vers les

« bâtiments » (la grange et l'étable) le troupeau des dociles laitières. J'ai aimé à regarder la maison de bois, toujours bien blanche, où s'ouvrent les volets verts ou rouges, où le toit de « bardeaux » s'avance sur une élégante véranda... J'ai pénétré avec plaisir dans la grande pièce de réception, qui offre au visiteur ses sièges confortables et ses « catalognes » multicolores, tapis qui se fabriquent au métier avec des bandes étroites de laine, tandis qu'au « beau mitan de la place » le poêle imposant nous rappelle les services qu'il rend l'hiver... Et autour de moi, partout, couraient et gambadaient nu-pieds, magnifiques de santé, des ribambelles d'enfants de tous les âges. Chaque famille en compte dix ou douze en moyenne, quelquefois quinze, vingt, vingt-cinq... Certain après-midi dominical, je fus conduit chez M. et Mme Ouellette, qui se trouvaient entourés d'une trentaine de leurs enfants et petits-enfants, — et encore en manquait-il. Le père était fier et heureux de me les présenter, de me raconter qu'il avait déjà établi ses aînés sur d'autres terres en leur donnant à chacun six ou huit têtes de bétail... Et comme je le félicitais de sa glorieuse postérité : « Eh oui ! Monsieur, me dit-il, le paradis du bon Dieu est grand. Notre devoir à nous autres est de chercher à le peupler le plus possible de bons « Canayens » (Canadiens français)...

Au seuil d'une porte voisine grande ouverte — comme toutes les portes aux villages de là-bas, car il n'y a que de braves gens au Canada, même les « quêteux » ou chemineaux — une maman fredonnait une berceuse naïve du vieux pays :

C'est la poulette grise
 Qui pond dans l'église.
 Elle va pondre un beau p'tit coco
 Pour son p'tit qui va faire dodiche,
 Pour son p'tit qui va faire dodo,
 Dodiche, dodo.

Sur le chemin tournoyait une ronde de petits garçons et de petites filles qui dansaient comme chez nous « sur le pont d'Avignon »... Un peu plus loin, à l'ombre de la galerie de bois, tout en se balançant selon la coutume canadienne, une jeune fille chantait la romance normande, dont le refrain sentimental — par allusion à la patrie perdue — a fait un hymne national :

A la claire fontaine
 M'en allant promener
 J'ai trouvé l'eau si belle
 Que je m'y suis baigné.
 Lui y a longtemps que je t'aime,
 Jamais je ne t'oublierai.

La voix de la chanteuse, aux derniers vers, se faisait chaque fois plus tendre, comme mouillée de larmes, au milieu de son auditoire religieusement recueilli... Le Canadien chante sans se lasser tout son ancien répertoire : c'est une des formes extérieures de son patriotisme.

Et le soir de cet inoubliable dimanche, à la « brunante », pendant que le ciel s'emplissait d'un beau « clair d'étoiles », mon hôte, ardent patriote, tout en cadencant ses phrases au rythme de son fauteuil mobile, me conta l'histoire suivante :

« De braves gens, allez, nos « habitants » !... Savez-vous que toute cette région des cantons de l'Est appartient jadis aux Anglais ?... Après la guerre de l'Indépendance, en 1782, le gouvernement anglais avait octroyé des concessions à ceux des Américains qui lui étaient restés fidèles. Il avait accordé aussi de gros apanages à la « Compagnie des Terres de l'Amérique britannique », qui ne devait en disposer qu'en faveur d'une pure émigration anglaise. On croyait très habile d'élever une muraille entre les États-Unis et Québec, où on espérait nous étouffer. Mais écoutez la suite... En 1810, le gouverneur Craig, que nous aimons encore autant qu'il nous aima, voulut faciliter la tâche de ses compatriotes et entreprit de leur créer une voie de communication du Saint-Laurent à Richmond et à Sherbrooke.

« Pendant plusieurs mois, le major Robinson y travailla avec 400 soldats. Mais, vous savez, tout ce que l'on entreprend ici contre le « Canayen » tourne toujours à son profit. La fameuse « route Craig » produisit des résultats tout différents de ceux que son auteur en attendait. Au lieu que la colonisation montât avec les Anglais vers Québec, c'est de Québec qu'elle descendit avec « nos gens »... Ah ! dame ! la lutte fut dure, dans les premiers temps, au cœur des « Bois francs ». Il en a fallu donner des coups de cognée dans l'épaisse forêt, en Mégantic ou en Arthabaska !... Et tout d'abord ce n'était pas facile de s'approvisionner. Il fallait traverser, en certains endroits, des fondrières, des marécages affreux, comme ceux de Stanfold, où plusieurs des nôtres trouvèrent la mort. Mais à la fin on a gagné du terrain. Les chemins se sont améliorés, les paroisses ont multiplié leurs rangs plus profonds, nos belles églises ont fait entendre partout leurs carillons joyeux... Les Anglais, enveloppés de toutes parts, se sentant gênés au milieu de nous, vendirent leurs biens et quittèrent d'eux-mêmes le pays. Et maintenant, je vous assure, toute cette région est bien française. Feuillotez nos registres de naissances et de mariages. Voyez ces signatures bien lisibles : Bourbeau, Simoneau, Saint-Cyr, Hamel,

Gagnon, Arseneault, Leblanc, Roux, Beauchesne, Dubois, Champagne, Bourget, Girardin... Dites-moi si tout cela ne sonne pas doux et clair, au gré de votre cœur !... Il est vrai que notre paroisse se nomme encore « Tingwick ». Mais nous avons pétitionné pour qu'elle ait le droit de s'appeler Pontgravé, d'un nom qui réponde mieux aux sentiments et au parler de sa population..

Je ne voyais pas dans l'ombre celui qui m'exposait ainsi les frères prouesses de ceux de sa race... Mais je sentais vibrer en chacune de ses paroles la joie et l'orgueil de son patriotisme triomphant... Et je répétais, moi aussi : « Oui, de bien braves gens, vos « habitants » !... Ils méritent d'être mieux connus en France. »

GUSTAVE ZIDLER.

GLANURES

A la grande séance de l'Académie française, le 21 novembre dernier, c'est M. Ribot qui a prononcé le discours sur les prix de vertu.

Nous extrayons de ce discours un passage relatif à l'influence française au dehors :

Nous sommes une race idéaliste qui ne dédaigne pas les réalités de la puissance, mais qui est capable d'un effort désintéressé pour porter au loin sa langue et son génie. Quels missionnaires la France n'a-t-elle pas eus toujours à son service pour cette œuvre d'expansion ! Qu'ils portent la croix du religieux ou l'épée du soldat, ou la boussole de l'explorateur, ils ont même hardiesse, même entrain, même dédain du danger et même emprise sur les âmes. Ils s'appellent, au dix-huitième siècle, La Salle ou Champlain, ou Montcalm, et leur souvenir est resté si vivant que nos confrères, dans leur pieux pèlerinage aux États-Unis, ont retrouvé avec émotion la trace de leurs pas et le culte de leur mémoire. Au dix-neuvième siècle, pour ne citer que deux noms, ils s'appellent, en Afrique, Brazza et Lavigner. Mais c'est en Orient que, depuis les croisades, nous avons surtout imprimé l'image de la France. Ces régions d'Orient n'ont longtemps connu la chrétienté que par nous, à travers nous, et la longue accoutumance, aussi bien que les traités, nous y a conservé des privilèges qui sont surtout des devoirs et dont l'abandon serait de notre part une grande faute.

LA MAISON

(suite)

- Les actes solennels en général avaient lieu dans la grand-chambre : la bénédiction du père aux enfants le *jour* (1er jour) *de l'an*, la réception de M. le curé faisant la visite pastorale avec ses *marquilliers*, celle des gens *de la Société* (notables), des *messieurs du fort* (village), des voisins, des parents qui venaient *exprès* (expressément) le dimanche faire un *tour* (visite) à la maison. C'est là que se tenaient les *grand-veillées*, réunions de jeunes gens réputées dangereuses ; c'est là que le cavalier (1) et la blonde (2) se faisaient l'amour (3) et qu'une fois *enmourachés* (épris) l'un de l'autre *pour tout de bon* (sérieusement), le prétendant demandait officiellement aux parents leur fille en mariage, en un mot, qu'il faisait la *grand-demande*.
351. (*jur jà lā*)
352. (*marḍiyé*)
353. (*dlā sòsyété*)
354. (*msyá du fò:r*)
(*èksprà*)
355. (*tù:r*)
- 357-358. (*kàvālgyé, blō:d*)
359. (*sfézà lamu:r*)
360. (*āmuràcé*)
361. (*pur tutbō*)
362. (*grā dmā:d*)
363. **Chambre à coucher de la grand-chambre** Ainsi appelée parce qu'elle était contigue à la grand-chambre.
(*cābr à cucé dlā grā cā:br*)
364. **Chambre d'en haut** Mansarde servant de dortoir pour les enfants.
(*cāb dāhó*)

(1) (V. Bull., vol. IV, p. 314).

(2) (Ibid. — p. 68).

(3) (Se courtoisaient).

365. Grenier
(*grin  *)

366. (*  puv  t  bl*)

367. (*  s  rvy  bl*)

368. (*kr  k  *)

369. (*d  f  s  *)

370. (*  p  yu  r*)

371. (*r  k  y*)

372. (*ur  disw  *)

373. (*brik*)

374. (*p  t*)

375. (*d  bul  *)

376. (*pl  t  *)

377. (*rub  d  l*)

378. (*k  r*)

379. (*pw   pur l   sup*)

380. (*t   d  bl  *)

380. bis, (*mul      farine*)

381. (*p  k  y   d  fil  s*)

382. (*bl   d  :d*)

383. (*s  k d   s  l*)

384. (*p  c    gr  *)

L'  tage de la maison sous la couverture, destin      servir de d  barras. L'entassement des objets qu'on y mon-
tait   tait *  pouvantable* (   l'exc  s). Meubles, v  tements, ustensiles *inserviables* (hors de service), allaient tous au grenier trainer leur existence inutile ; chaudrons *craqu  s* (f  l  s), *chaudi  res* (v. 210) *rouill  es*, chaises *d  fonc  es* (sans *empaillure*, *empaillage*), tables et bancs en *racaille*, etc.

  a et l   gisaient les pi  ces d  mont  es de l'*ourdissoir* et du m  tier    tisser, des *briques* (morceaux) de *savon*, des *pottes* (pots) de gr  s   br  ch  s, des paniers remplis de linge taill   en courtes-pointes pour couvre-pieds, d'autres d'o   *d  boulaient* (roulaient de haut en bas) des *pelotons* (pelotes) de guenilles taill  es en *rubandelles* (petites bandes   troites) devant servir    faire la trame dans le tissage des catalognes, des *quarts* (barils contenant le quart de muid, Darm.) qui contenaient les provisions de sel et de pois pour la soupe.

Au milieu de tout cela, le *tas de bl  *, qu'on trouvait encore moyen d'  tendre un peu sur le plancher, afin de le faire s  cher avant de le porter au *moulin    farine* (minoterie).

Aux entrails   taient suspendus des *paquets de filasse* (v. Bull. P. F., p. 222, vol. 8), de longues tresses d'  chalottes, d'oignons d'  gypte, d'  pis de *bl   d'Inde* (ma  s), des *sacs de* (  ) *sel vides*, des *poches    grain*, la *paillasse du qu  teur*

385. (*pādrīde*)

(v. 332), des hardes en *pendrioches* (pendeloques), etc. Ne riait à l'œil dans ce sombre réduit que la toute petite fenêtre du pignon, entourée de

386. (*pēbiná*)

grappes rouges de *pimbina* (viorne comestible), qu'elle faisait mûrir au soleil.

On ne restait pas longtemps dans le grenier, son aspect faisait peur. Tous ces objets disloqués, branlants, d'un autre âge, enveloppés de silence et d'ombre, paraissaient là comme dans leur tombeau. Il ne fallait pas grand effort d'imagination, surtout aux jeunes, pour que ces formes étranges, indécises, qui semblaient sourdre de tout côté, ne nous missent en pleines scènes de *loups garous* et de *revenants*, si souvent dépeintes dans les contes de grand'mère au coin de la cheminée.

387. (*lugàru*)
(*rvænā*)**388. La cave**
(*kā:v*)

Peu profonde, ne servait guère que pour conserver la provision de patates et de tabac. On y entrait par une porte, au niveau du plancher, qui se levait ou s'abaissait à volonté. Une

389. (*tru dé ea*)

petite ouverture appelée *le trou des chats*, y donnait à ces animaux libre accès.

390. Ravalement
(*rāvālmā*)

Espace laissé vide par l'ouverture de l'angle formé, au larmier, par la couverture et ses appuis sur la sablière.

V.-P. JUTRAS, ptre.

(à suivre)

LEXIQUE

CANADIEN-FRANÇAIS

(suite)

Grinchonner (*grêcôné*), **grichonner** (*griconé*), v. intr.

|| Gronder, grogner, bougonner.

Gringueux (*grê:gâ*) adj. et s. m.

|| Chiche, avare, grigou ; chemineau ; misérable, pauvre.

Grippe (*grip*) s. f.

1° || Poigne. *Ex.* : Cet homme-là a une *grippe* terrible, une *grippe* de fer. — Il a une *grippe* terrible sur son ami = de l'influence sur lui.

DIAL. *Grippe* = action de gripper, de saisir avidement et adroitement, Anjou, VERRIER.

2° || Tenailles à branches recourbées, dont on se sert pour soulever des morceaux de glace, des roches, etc.

3° || Double crochet de fer qui sert à arracher les racines d'arbres, les grosses pierres, etc., dans les champs ; à tirer les billes de bois. (*Faire des billots à la grippe* ; — *hâler à la grippe*).

4° || Pièce d'acier servant à maintenir un morceau de fer ou de bois dans certaines machines.

Gripper (*gripé*) v. tr.

|| Prendre un ascendant, de l'influence sur (qq'un).

Gripper (**se**) (*se gripé*), v. réfl.

|| Se cramponner, s'accrocher. *Ex.* : Il s'est *grippé* à une branche d'arbre.

Grippette (*gripèt*) s. m. et f.

|| Diable. *Ex.* : (à un enfant) Tiens-toi tranquille, ou le *grippette* va venir te chercher. — On ne peut venir à bout de cet enfant-là, c'est un vrai *grippette*. — Malin comme un *grippette*. — Mon petit *grippette*. — Ma petite *grippette*.

FR.-CAN. *Grippette* = figure de démon, POTIER, 1746.

Grippeux (*gripé*) adj. et s. m.

|| Grippe-sou.

Griser (*gri:zé*) v. intr.

|| Grisonner, commencer à devenir gris (en parlant des cheveux, de la barbe).

VX FR. *Id.*, GODEFROY.

FR. *Griser* = devenir gris, LITTRÉ; mais, en parlant des cheveux, on dit plutôt *grisonner*.

Grishing back (*gricin bāk*), **grishing-bang** (*gricin bāŋ*) s. m.

|| Syn. de *bossell*.

Griyer (*griyé*) v. tr.

|| (Var. de *gréyer*).

Grob (*gròp*), **grobbeur** (*gròbà:r*) s. m. ← ang. *grubber* = m. s.

1° || Extirpateur, instrument qui sert à arracher les racines, essarteur, scarificateur.

2° || Trou percé par les larves, les insectes (ang. *grub*) dans les peaux vertes.

Grobar (*gróbà:r*) s. f. ← ang. *crowbar*.

|| Pince.

Grobber (*gròbé*) v. tr. ← ang. *to grub* = m. s.

1° || Essarter; enlever les racines, les roches (d'un champ, d'un chemin); enlever les arbres tombés, les arbres morts et les faire brûler. *Ex.*: Chemin *grobé*.

2° || Percer de trous (en parlant des peaux, etc.) Voir *grob*.

Groceur (*gró:sà:r*) s. m. ← ang. *grocer* = m. s.

|| Épiciér.

DIAL. *Grossier* = épiciér, en vieux normand, MOISY, A. N.

« Je ne voy si volontiers
Les boutiques des *grossiers*
Comme j'ayme en chaque rue
Les bouchons des taverniers. »

(*Les Vaux de Vire*, par Jean LE HOUX, p. 132, publiées par M. Gasté, Caen, 1875).

Grocerie (*gró:sri*) s. f. ← ang. *grocery* = m. s.

|| Épicerie.

DIAL. *Grosserie* = épicerie, dans l'ancien dialecte normand, MOISY, A. N. « Pour... toute *grosserie* et mercerie, VIII d. »

(*Le Coutumier de la vicomté de l'Eaue de Rouen*, publié par Ch. de Beaurepaire, Évreux, 1856, art. 59). C'est du normand *grossier* et *grosserie* que sont sortis les mots anglais *grocer* et *grocery*, MOISY, A. N.

Grogneux (*gròñá*) adj. et s.
|| Grogneur, grognon, grognard.

Groseille (*grwazèy*) s. f.
|| Groseille.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.
FR.-CAN. Aussi *goiseille*, *groselle*, *goiselle*, *goiselle*.

Groiseillier (*grwazèyé*) s. m.
|| Groiseillier.
DIAL. *Id.*, Anjou, VERRIER.
FR.-CAN. Aussi *grosellier*, *goisellier*.

Grondeux (*gròndé*) adj. et s.
|| Grondeur.

Grubbing (*gròbin*) s. m.
|| Action de *grobber*. *Ex.*: Combien d'acres de *grubbing* as-tu fait ?

Gros (*gró*) adj.
|| (Prend souvent le *t* euphonique devant une voyelle : Un *gros-t-homme*. — La rue du *gros-t-âtre*, à Québec).
DIAL. *Id.*, Anjou : « Ein grous-t-homme », VERRIER.

Gros-casque (*gró kàs*) s. m.
|| Gros bonnet, personnage d'importance.
FR.-CAN. Aussi *big-bug*.

Groseille (*grózèy*) s. m.
|| Groseille, s. f.

Grosse-gorge (*gró:s gòrj*) s. m.
|| Goître.
DIAL. *Grousse-gorge* = m. s., Anjou, VERRIER ; *grosse-gorge* = m. s. Normandie, DuBois.
FR.-CAN. Voir *gorge*. — Au fig. : *Faire la grosse-gorge* = se pavaner, se donner de l'importance.

LES LIVRES

LOUIS ARNOULD. *Nos Amis les Canadiens*. Paris (Oudin), 1912, in-8, 314 pages.

Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur commence par évoquer le souvenir de Montcalm et de notre Année terrible de 1759, puis entrant davantage dans le cœur du sujet, trace à loisir le portrait de l'Ame canadienne. Tout un chapitre est consacré ensuite à la religion des Canadiens, à leur instruction, au caractère de leur foi et à leur littérature nationale.

La seconde partie, intitulée « Colonisateur », nous entretient de la politique canadienne d'émigration française, de l'établissement des Français au Canada, etc.

Enfin, la troisième nous parle du « Péril irlandais » et reproduit en entier un mémoire sur la question qui lui a été remis, mais qui est remarquablement bien fait. Puis M. Arnould, jetant un coup d'œil d'ensemble sur tout ce qu'il vient d'écrire, conclut en peu de pages pleines d'optimisme, c'est-à-dire d'espoir dans l'avenir de la race française au Canada.

Dans une étude de cette importance, où la matière est variée et souvent les problèmes complexes, à côté d'observations très fines, devaient s'en glisser quelques-unes d'un peu superficielles, insuffisamment appuyées par les faits. Mais, en général, l'auteur voit juste ; les appréciations, jamais trop sévères, peut-être même pas assez quelquefois, sont marquées au coin de la vérité. L'ouvrage a été critiqué, je le sais, mais il serait impossible de nier à l'écrivain le talent d'observation et la bonne foi la plus entière.

Ce livre, qu'ouvre une très éloquente préface de M. Étienne Lamy, est, à notre avis, l'un des plus intéressants et des plus sympathiques qui aient été écrits jusqu'ici sur le Canada français.

J.-E. PRINCE.

Débuts d'un Evêque missionnaire. S. l. n. d., in-16, VI+102 pages.

Ce petit volume contient le récit de la prise de possession par Mgr Ovide Charlebois, O. M. I., de ses missions sauvages du

Vicariat apostolique du Keewatin : rapport sur l'arrivée et l'installation de Monseigneur l'Évêque de Bérénice dans son Vicariat, et journal de voyage de l'évêque-missionnaire parcourant pour la première fois ses missions. Outre l'intérêt qu'il prend aux mille péripéties de cette tournée apostolique de quatre mois, le lecteur trouve dans ce livre des renseignements précis, et qu'on chercherait ailleurs en vain, sur la population, les dispositions, les mœurs, la langue, la vie des sauvages du Keewatin.

Le récit est vivant, d'une forme simple et d'une lecture agréable. D'intéressantes gravures ajoutent leur attrait au journal de voyage de Mgr Charlebois.

Cet ouvrage est sorti des presses de l'Imprimerie des Sourds-Muets de Montréal. On peut se le procurer en librairie, ou en s'adressant à Mgr Charlebois (Le Pas, District du Keewatin).

W. CHAPMAN. *Les Fleurs de Givre*. Paris (Éditions de la *Revue des Poètes*, 15, rue Racine), 1912, in-8°, 20c. 5 × 13c. 5, 242 pages.

« *Les Fleurs de Givre*, dit M. Louis Arnould, ⁽¹⁾ très inégales encore, offrent de belles pièces »...

En effet, tous les vers de ce recueil ne se valent pas.

Les poètes, chez nous, se persuadent trop facilement que tous les vers qu'ils ont faits sont bons et qu'il les faut publier tous. De grâce, cher maître, biffez-moi ce vers fade et sans rythme, effacez-moi cette strophe qui détonne, ne laissez pas traîner ce poème dans un recueil de bonne tenue, et ne nous donnez que le dessus de vos paniers !...

Heureusement, il y a donc dans *les Fleurs de Givre* de bons morceaux, et qui méritent de n'être pas oubliés. Bien qu'une exubérance trop exclusivement verbale y mette encore un peu de surcharge et d'encombrement, il faut compter parmi les œuvres les meilleures de M. Chapman *les Flotteurs*, *les Paspéyas*, *A Percé*, *un Vol*, *l'Aurore*, *la Mouette*...

Et ce que j'entends louer ici, ce n'est pas l'introduction dans des vers français d'expressions anglaises telles que *canthook*, *log*, *log rollers*, *concern*, *scow*, *gang*, *jam*, *chum*, *boss*, *pier* ⁽²⁾, etc. Qu'un poète fasse passer dans ses vers certains termes populaires, j'y consens et je l'approuve, si le sujet s'y prête ; mais encore faut-il

(1) *Nos amis les Canadiens*, p. 165.

(2) Dans une autre pièce, p. 166, *pier* rime avec *overseer*.

qu'il les choisisse avec grand soin parmi les mots qui ont de la naissance et qui *sonnent français*. Accueillir sans discernement, sous un faux prétexte de couleur locale, des formes étrangères, qu'un long usage n'a pas francisées, qui appartiennent plutôt à l'argot de quelque métier, et qui n'ont ni beauté, ni pittoresque, ce n'est pas enrichir la langue de la poésie, c'est la corrompre et la déformer.

Mais, dans *les Flotteurs*, M. Chapman a fait un récit vraiment dramatique, empoignant ; malgré quelques impropriétés, la description est sobre, la phrase alerte. Le tableau des *Paspéyas*, à la fois marins et laboureurs, est original et vrai. Dans le poème intitulé *A Percé*, malgré quelques défaillances de plume et encore un peu de verbosité, M. Chapman décrit avec plus de vérité qu'il n'a coutume. *Un Vol* est d'une ingénieuse invention et d'un style simple et facile. Le vol de la *Mouette* est décrit en vers agiles, que ne dépare peut-être qu'une seule phrase.... Et, parmi ces pièces meilleures que les autres, je voudrais pouvoir mentionner spécialement le *Trappeur* ; mais le souvenir du braconnier *Pail-largue* nuit au trappeur *Loubier* : la vigueur alerte et souple de Vermeuouse fait trouver lourde et stérile l'abondance de Chapman. En revanche, je dois dire que dans une autre pièce, *Sacrilège*, M. Chapman n'est pas inférieur à son modèle. Ce récit a été fait « d'après une fantaisie de Léon Chavignaud », mais il est écrit dans le ton de *l'Enfant volée* de Raoul de Navery. L'émotion est plus intense dans *l'Enfant volée*, mais les vers sont beaucoup mieux faits et la langue est bien meilleure dans *Sacrilège*. A la fin de l'un et de l'autre conte, on applaudit :

La salle tout entière éclatait en bravos,
dit Mme David ;

Un bravo délirant éclata dans la salle,
écrit M. Chapman, et je préfère ceci à cela. ⁽¹⁾

Je pourrais signaler encore d'autres poèmes, des strophes, des vers, de bonne facture et où il y a du souffle.

Mais il faut bien, puisque *les Fleurs de Givre* sont inégales, ajouter que M. Chapman ne sait pas toujours éviter certains défauts qu'on lui a déjà reprochés : émotion factice, verbosité emphatique, impropriété des termes.

(1) Qu'on le remarque bien, je n'entends pas faire un reproche à M. Chapman d'avoir pris ici ou là le sujet ou la manière de ces pièces. Où est le mal ? Autant vaudrait le reprendre, parce qu'il a écrit :

« et mort presque à moitié, »
et que Victor Hugo avait dit avant lui :

« et mort plus qu'à moitié. »
De pareilles disputes sont ridicules.

Le regard qu'il jette sur les choses trop souvent n'éveille, chez lui, que des mots. L'imagination faisant défaut, l'abondance verbale paraît vouloir y suppléer seule, et le vocabulaire, comme un torrent, coule dans les vers du poète. Cela conduit à des impropriétés fâcheuses : la chair des poissons devient « vertigineuse » (p. 96), le frimas est frappé par les rayons du soleil « comme par un bolide » (p. 4), les touristes « animent les eaux vives » (p. 62), sous la neige la terre se fait « marâtre » (p. 69)

Pour loger tous les mots qui s'offrent et les idées souvent disparates qu'ils évoquent, le poète ajoute à ses phrases comme des rallonges, par quoi se multiplient les vers en même temps que se disperse la pensée. Cadieux est dans les bois :

Et, l'oreille toujours ouverte aux cent murmures
Des ondes et des bois, nuit et jour inspiré
Par la grande nature au langage sacré
Qui fit un immortel du mendiant Homère,
Dans les immensités de notre plage austère
L'aventurier devint poète, et ses chansons,
Qu'il rythmait sur le vol des souples avirons,
Abrégeaient la longueur de ses courses lointaines
Sur les flots orageux et sur les eaux sereines
Où le Progrès devait se frayer un chemin.

Ailleurs, les termes se pressent si dru pour entrer dans les douze syllabes, qu'il ne s'y trouve plus de place pour les articles :

- (p. 13) ils y font grêler pierres et flèches.
- (p. 21) Où luisaient peaux de lynx, d'ours, de castor, d'hermine.
- (p. 21) Commencèrent d'abattre orme, noyer et chêne.
- (p. 49) Cependant à travers bise, neige, brouillard.
- (p. 52) Et le braconnier traque originaux et chevreuils.
- (p. 55) Du ruisseau, que figeaient glace, neige et verglas.
- (p. 58) Nous voyons par milliers éclore papillons,
Anémones et lis, trèfles, muguets et roses.
- (p. 66) Qui berce au vent sapins, ormes, frênes, érables.
- (p. 86) Roulant et décrochant pins, cèdres et mélèzes.
- (p. 86) Narguant rapide, chute, embarras, fondrière.
- (p. 86) Qui fait miroiter bois, étang, grève, cascade.
- (p. 101) Autour, par milliers, margaux, mauves, marmettes
Grèbes, macreuses, gods, cormorans et mouettes
Tourbillonnent . . .
- (p. 73) Capturer lynx, pékan, castor, martre et vison.
- (p. 108) Qui couvre gazon, arbre et pierre.
- (p. 111) Où le soleil, dorant, au loin, frêne, orme et tremble.
- (p. 151) Je revois neiges et glaçons.
- Etc.

Je sais bien que la suppression de l'article est permise dans certains cas, que certaines énumérations l'exigent même, et que

les bons écrivains en tirent d'heureux effets. Mais il faut user de ce moyen avec quelque discrétion. M. Chapman en abuse parfois. Loin de donner par là de la vivacité à son vers, il l'alourdit, il le rend trop uniformément compact.

Hâtons-nous de le dire, ces défauts sont beaucoup moins graves que ne sont précieuses les qualités du poète. M. Chapman a l'éclat, la couleur, les images chatoyantes, la richesse verbale. Il a du souffle, et serait capable de s'abandonner à de larges développements lyriques.

Dans *les Fleurs de Givre*, les beaux vers sont nombreux, où ne paraissent pas les défauts que j'ai dits ; il y en a plus qu'il n'en faut pour que ce recueil fasse honneur au poète.

Pour finir, je transcris le sonnet de *l'Aurore* :

La nuit pâle s'enfuit ; l'étoile d'or s'éteint.
Dans les joncs somnolents s'éveillent des bruits vagues.
La mer blanchissante a des frou-frous de satin
Sur les galets polis et clairs comme des bagues.

Dans l'anse tout s'anime, hommes, bateaux et dragues.
Sur la dune, grisé de l'arome du thym,
Le bouvreuil se querelle avec l'écho mutin.
La mauve et le pétrel rasant le pli des vagues.

La brume, qui voilait le fluide cristal
De ses plis opalins, dont la blancheur éclate,
S'envole sous le feu du flambeau matinal.

Et, rougissant la lame aux chatouillements d'agate,
Le soleil qui se lève, ardent et triomphal,
Sur l'horizon déroule une écharpe écarlate.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1911-1912. Québec (l'Imprimeur du Roi), 1912, in-8°, 24c. 5 × 16c. 5, XIX + 418 pages.

Le Surintendant, l'honorable M. Boucher de la Bruère, consacre un chapitre de son rapport aux travaux et aux vœux du Congrès de la Langue française ; il signale à l'attention des éducateurs et des commissions scolaires les recommandations faites par le Congrès et « dont la mise en pratique ne pourrait être que favorable au progrès scolaire », spécialement les vœux concernant l'enseignement du latin et du grec, les certificats d'études, les salaires des instituteurs, les bibliothèques scolaires, l'enseignement bilingue.

ALBERT DAUZAT. *La Défense de la Langue française*. Paris (Librairie Armand Colin), 1912, in-18 jésus, XII+311 pages.

Nous avons déjà dit dans le *Bulletin* comme l'auteur de la *Langue française d'aujourd'hui*, de la *Vie du Langage* et de la *Philosophie du Langage* sait vulgariser et répandre les données de la science philologique dans des livres de lecture facile et attrayante. Ses ouvrages s'adressent à tous les amis de la langue française, et ce dernier volume, en particulier, devrait atteindre un public nombreux.

M. Dauzat met en garde contre les périls qui menacent notre langue, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

A l'intérieur, c'est la « crise du français », contre laquelle le meilleur moyen de défense serait la réforme de l'enseignement grammatical et la guerre à l'argot, qui menace de « rejeter dans les oubliettes le français traditionnel ».

A l'extérieur, c'est, entre autres dangers, le danger que font courir à notre langue les idiomes artificiels. Et M. Dauzat fait un exposé documenté de la question de la langue internationale, en se plaçant au point de vue du français, de sa défense et de ses intérêts.

AUGUSTE PETIGAT. *La littérature française dans la Vallée d'Aoste*. Paris (Jouve & Cie), 1913, 28 pages.

Dans cette Vallée d'Aoste, on a toujours parlé et on parle toujours français. Ceci n'a pas été sans difficultés, et les Valdôtains ont eu à soutenir des luttes terribles pour la conservation de leur langue maternelle. Ils ont eu d'autant plus de peine et de mérite que, bien que proches voisins de la France, ils n'ont jamais été aidés ni secourus. Ils étaient même à peu près inconnus, avant l'étude que leur consacre M. l'abbé Petigat.

Ce serait assez pour que nous ne restions pas indifférents à l'histoire des habitants de cette vallée italienne.

Les Valdôtains revendiquent, eux aussi, bien qu'ils ne soient que 150,000 environ, l'honneur d'avoir une littérature.

Nous ne prétendons pas, disent-ils, donner à notre patrimoine littéraire des proportions qu'il ne saurait avoir... « Mais, tel quel, et dans les limites que nous lui connaissons, notre trésor littéraire nous est cher, parce qu'il est bien à nous, parce qu'il est l'expression précise et définitive de la pensée valdôtaine. »

Nous sommes heureux de pouvoir signaler cette étude à nos lecteurs.

ADJUTOR RIVARD.

REVUES ET JOURNAUX

Le Comité *France-Amérique* a inauguré, le 5 novembre dernier, ses dîners mensuels, réservés aux membres du Comité. Ce premier dîner était consacré aux États-Unis. M. Étienne Lamy présidait. Dans la causerie qui suivit, MM. Étienne Lamy, J.-E. Sharkey, directeur du Bureau de l'*Associated Press*, André Tardieu et Gabriel Hanotaux prirent la parole. La revue *France-Amérique* de décembre reproduit leurs discours *in extenso*.

La journée qui s'achève, ce 5 novembre 1912, dit M. Lamy en commençant, compte des événements d'importance inégale : aujourd'hui, le peuple des États-Unis a, par un scrutin préparatoire mais décisif, fait une élection présidentielle, le Parlement français a recommencé ce que l'on est convenu d'appeler « ses travaux », et le Comité *France-Amérique* s'est offert son premier dîner. (*Sourires.*)

Si je qualifie d'inégales ces œuvres, ce n'est pas pour diminuer la portée de la nôtre. (*Rires.*) Fonder un dîner est parfois plus difficile que fonder un gouvernement. (*Rires.*) Et, pour les dîners comme pour les gouvernements, l'essentiel n'est pas de commencer, c'est de durer. Je n'ai pas d'inquiétude : nos rendez-vous mensuels continueront par delà les deux ans qui sont encore assurés à nos députés (*sourires*), par delà les quatre ans promis au président des États-Unis.

Pourquoi ? Parce que ni les fonctions publiques ni leurs dignitaires n'ont la vie longue d'une idée. Et quelle idée est plus sage, plus utile, et, à cause de cela, plus sûre de l'avenir, que l'idée d'accroître, chaque jour davantage, entre les États-Unis et la France, les rapports, les intérêts, l'estime, la confiance, l'amitié, et de servir par la force unie et indissoluble de deux grands peuples le travail et la paix dans le monde ? Or, voilà l'idée qui nous assemble.....

Le dîner du 3 décembre a été consacré au Canada. M. Roy, commissaire général du Canada, à Paris, et M. Kleczkowski, ancien consul général de France au Canada, y ont traité de « la situation actuelle du Canada ».

Dans le *Petit Phare*, et dans le *Phare de la Loire*, de Nantes (4 décembre 1912), étude par M. Paul Rondel sur le *Français hors de France*. Il y est, comme il convient, question du Canada français, qui « a su pieusement conserver jusqu'à nos jours l'idiome de ses premiers colons », et du Congrès de Québec, qui affirmait, au mois de juin dernier, la « volonté ferme de maintenir en terre d'Amérique les meilleures traditions de la langue et de l'esprit français ».

Dans la revue *France-Canada* de décembre : *En l'honneur du poète canadien Crémazie*, compte rendu, par M. Guénard, de l'inauguration du monument de Crémazie au Havre ; *Le Canada et la délégation Champlain*, impressions d'un Canadien, par M. Édouard Montpetit ; notice sur le dévoilement du monument élevé, à Québec, à la mémoire de l'historien Garneau ; et compte rendu, par M. Émile Salone, du livre de M. Louis Arnould, *Nos amis les Canadiens*.

Qu'il nous soit permis, écrit M. Salone, après de justes éloges, de formuler à la fin une critique légère. M. Arnould a pris pour titre : « Nos amis les Canadiens ». Pourquoi nos amis ? Les Canadiens ne sont-ils pas pour nous plus que des amis, des proches parents ? Ne laissons pas perdre cette parenté.

D'un article de M. Léon Gosset sur la *Renaissance de la littérature bulgare* (*La Revue Française*, 17, rue Cassette, P. ; 8 déc. 1912, p. 253) :

Qu'un peuple tombe esclave, face contre terre,
S'il tient sa langue, il tient la clé
Qui le délivre de ses chaînes,

a dit Mistral. L'histoire du peuple bulgare est la confirmation la plus éclatante de cette haute vérité. Tandis que les autres nations balkaniques fondaient leur affranchissement sur les armes, c'est par la conscience retrouvée de sa personnalité intellectuelle, c'est par le livre et par l'école, que la Bulgarie inaugurerait le sien.

L'Enseignement Primaire (Québec) a commencé, dans son numéro de décembre, la publication d'une étude sur *le Bon Parler dans les couvents*, par M. l'abbé F.-X. Ross. Excellent travail, qui pourra rendre de grands services, non seulement dans les couvents, mais dans les collèges aussi, et dans plusieurs écoles.

M. l'abbé Ross définit d'abord le but à atteindre ; puis il énumère les obstacles qu'on rencontre et qu'il faut vaincre ; dans un autre numéro de *L'Enseignement Primaire*, il étudiera les moyens qui paraissent les plus efficaces pour atteindre le but désiré.

Cette étude a paru d'abord dans *le Progrès du Golfe*, de Rimouski.

L'Enseignement chrétien (15, rue Cassette, P. ; 1er décembre 1912) reproduit les vœux du Congrès de Québec relatifs aux langues classiques, et ajoute :

« Voilà comment nos frères du Canada nous donnent une bonne leçon. »

La chronique de Jean Lander, dans *la Croix*, de Paris, du 6 décembre dernier, est consacrée à la question scolaire dans l'Ontario et au Manitoba.

L'Univers publie une série d'articles, par M. Gustave Gautherot, sur *la France d'Amérique*. Dans le numéro du 7 décembre dernier, M. Gautherot parle des *Traditions canadiennes*.

Voici les premières lignes de cet article :

Lorsque depuis une longue semaine déjà, les côtes de France se sont mêlées au scintillement des eaux et à l'azur du ciel, et qu'on pénètre dans ce fleuve du Saint-Laurent qui annonce un puissant Empire par la largeur de son lit, la profondeur et la régularité de son cours, le cadre merveilleux de ses plaines d'émeraude et de ses montagnes de saphir ; lorsqu'aux bords de cette mer intérieure où les transatlantiques poursuivent à l'aise, durant des journées entières, leur course rapide, se profilent les villages blancs et rouges, dont les « clochers à jour » — semblables aux clochers bretons ou normands — sont toujours surmontés par le coq gaulois ; lorsque s'avancent sur la plage, la main en visière, des paysans — semblables à ceux de chez nous — qui paraissent chercher à bord des visages amis et demander des nouvelles du foyer, des larmes, d'elles-mêmes, montent aux yeux : le Français voudrait se précipiter vers ces braves gens, qui se souviennent, pour leur donner l'accolade fraternelle, et il est fier de retrouver là-bas, à la tête du Nouveau-Monde, une autre France qui perpétue les traditions de la race et leur ouvre des horizons nouveaux, illimités.

S'il y en a, de ce côté-ci de l'Océan, qui croient notre sang désormais stérile, qu'ils aillent au Canada ! Ils en reviendront guéris de leur pessimisme.

Sous le titre : *Un journal unique au monde*, la revue *Nos Loisirs* (18, rue d'Enghien, P. ; 17 novembre 1912), parle de la transmission des nouvelles par télégraphie sans fil aux Acadiens des Îles-de-la-Madeleine.

Au cours d'un article sur le livre de M. Arnould, *Nos amis les Canadiens*, M. Henri Lorin écrit, dans *la Dépêche coloniale* (19, rue Saint-Georges, P. ; 26 novembre 1912) :

Les Irlandais cherchent à accaparer toutes les gloires nationales du vieux Canada : n'ont-ils pas été jusqu'à prétendre que Montcalm, le héros de « l'année terrible » de la période française (1759), avait dû ses premiers succès à une « brigade irlandaise » ! Ce corps fantôme eût été formé d'Irlandais fuyant l'oppression des landlords en Europe et de déserteurs des troupes britanniques envoyées sur le Saint-Laurent. Quelques érudits de Québec n'ont pas eu de peine à confondre cette invention ridicule.

France d'outre-mer. Titre d'un long et intéressant article de M. Gaston Deschamps, dans *le Temps* du 19 novembre 1912. — Médaille-souvenir présentée à l'Académie française par le Comité Permanent du Congrès de la Langue française. — *Nos amis les Canadiens*, de M. Arnould. — Les chansons populaires du Canada.

M. Arnould a écrit : « Le Canadien français est plus gai que le Français... »

Prenons garde à ceci, ajoute M. Gaston Deschamps. Là-bas, cette gaieté vaillante, endurente, entreprenante avec allégresse, toujours prête au labeur, prompte en besogne, résistante à la fatigue, semble être le rayonnement d'une race rebelle à toute tentation de défaillance. Cette gaieté s'accorde à merveille avec la splendeur de ces hivers canadiens qu'ensoleille un admirable ciel bleu, et qu'embellit la blancheur des neiges, sur les plaines et sur les montagnes où passe le souffle régulier des brises pures. Dans les vastes territoires de la province de Québec, du Manitoba et de la Colombie, s'étendant vers les rives de la baie d'Hudson et jusqu'aux bords du Pacifique, on supporte avec une saine gaieté les rigueurs d'un climat salubre et fortifiant.

Avec le numéro de décembre 1912 du *Collégien*, de Saint-Hyacinthe, se terminaient à la fois la septième année et le cinquième volume de cette publication. Une note de la direction apprend au lecteur qu'en même temps aussi s'est achevée l'existence de la revue. *Le Collégien* avait été fondé pour préparer les fêtes du Centenaire du Séminaire de Saint-Hyacinthe, puis pour en perpétuer le souvenir. Ce but atteint, *le Collégien* disparaît. Nous le regrettons, car cette petite revue remplissait une mission plus large et exerçait une influence plus étendue que ses directeurs, trop modestes, ne le disent.

Sous le titre : *Les sympathies canadiennes*, nous lisons dans le bulletin de *la Canadienne*, de novembre 1912 :

Nous avons dit, dans la relation des fêtes du Congrès du Parler Français, de quelles sympathies les Canadiens avaient entouré les délégués de France. En particulier, nous disions combien nous avions été touchés de l'honneur fait à M. Gustave Zidler, Professeur agrégé de l'Université, Délégué de *La Canadienne* au Congrès. Le Ministère des Terres et Forêts a donné le nom de « Lac Zidler » à l'un des plus beaux lacs des nouveaux cantons. M. Gustave Zidler a remercié ses amis canadiens dans le beau poème que nous sommes heureux de reproduire ci-dessous.

Et *la Canadienne* reproduit les vers de M. Zidler : *Pour mon lac, en Canada.*

La Chronique Versaillaise, du 12 décembre, et *l'Union libérale* de Versailles, du 13 décembre, nous apportent le compte rendu d'une conférence faite à l'Hôtel de Ville de Versailles, le mercredi, 4 décembre, par M. Gustave Zidler, sur *les Français d'Amérique*. Le résumé de cette conférence montre combien justement M. Zidler a su juger des choses du Canada ; il s'est renseigné avec une rare exactitude sur notre histoire, nos luttes, nos ressources, nos mœurs, notre vie ; il a compris que les victoires du parlementarisme canadien-français reposent sur d'autres victoires, dont on ne parle pas habituellement, et que le vrai soutien de notre nationalité, c'est *l'habitant*. Aussi, après un aperçu historique, M. Zidler a-t-il surtout parlé de notre paysan, conquérant de la terre, défenseur de la tradition, propagateur de la race...

Il est impossible de désirer, pour parler en France du Canada, un conférencier mieux informé, mieux avisé, plus sympathique et plus bienveillant.

Dans l'article, publié par *le Correspondant*, à propos du livre prochain de M. Arnould sur le Canada, M. Étienne Lamy nous rappelle hautement le devoir que nous avons de maintenir, envers et contre tout, les droits du parler français.

Si, écrit M. Étienne Lamy, le député élu par des Canadiens français pour soutenir contre une majorité anglaise les droits de sa race rougit de leur langue au moment de les défendre ; si l'homme d'affaires se traduit lui-même en anglais pour discuter la valeur de ses conceptions françaises et l'emploi de son argent français ; si la femme élevée dans la plénitude de la culture française adopte un dialecte dont elle connaît moins la littérature et les ressources, ni les uns ni les autres n'obéissent à un devoir, ni même à une convenance, mais à une vanité. Ils sont poussés par le désir de se confondre avec les maîtres des grosses fortunes, des plaisirs mondains, des élégances sportives, des originalités qui deviennent des modes. La preuve est que dans les villages, où ces mauvaises raisons sont inconnues, les paysans demeurent fidèles au français, et en cela leur simplicité a plus de sens que le calcul des autres. L'étrange dédain que de délaisser la langue entre toutes belle, claire, faite pour les joies de l'intelligence, féconde en chefs-d'œuvre, illustre en cette plénitude au point d'être choisie partout ailleurs comme un symbole de la civilisation ! L'étrange modestie de n'être pas assez ambitieux pour obtenir à cette langue le même privilège au Canada où elle est chez elle, et imposer aux Anglais le respect de sa primauté, au nom même de leur culture ! Sans doute, les transfuges de la langue française ne se rendent pas compte qu'ils trahissent la cause de leur race.

M. Dugas-Monteil a consacré, dans *la Revue du Temps présent*, une étude à M. Maurice Barrès. Il cherche surtout à déterminer quelle est actuellement et quelle sera dans l'avenir l'influence de M. Barrès sur le Canada français.

A. R.

FAUTES A CORRIGER

Locutions vicieuses	Equivalents français
<i>Il a été notifié</i> de l'acte qui avait été signé.....	L'acte qui avait été signé lui a été notifié. — On lui a notifié l'acte.
Mettre une lettre à <i>la malle</i>	Mettre une lettre à la poste.
Aller au bureau de poste chercher <i>sa malle</i>	Aller au bureau de poste chercher son courrier.
<i>Maller</i> une lettre.....	Mettre une lettre à la poste.
Tous ont approuvé ce projet ; nul <i>ne s'y est objecté</i>	...nul n'y a objecté ; nul ne s'y est opposé.
Sa conduite est <i>une disgrâce</i> pour sa famille	Sa conduite est un déshonneur pour sa famille.
Le train <i>est dû</i> à trois heures....	Le train doit arriver, est attendu, doit entrer en gare à trois heures.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Le Mois littéraire et pittoresque, Paris, rue Bayard, 5. Abonnement : 14 francs.

* * *

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr. ; Partie techn., 11 fr. ; les deux parties réunies, 22 fr.

* * *

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30 ; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues : 3 fr. 50

BULLETIN

DU

PARLER FRANÇAIS AU CANADA

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger : 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1^{er} septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1^{er} février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Les dix premiers volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume : \$3.00; le premier et le troisième volume ne se vendent que dans la série complète des dix années du BULLETIN, dont le prix est de \$30.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(N° 236, Casier)

QUÉBEC